



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-DENIS
DE BASKET BALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84 Télécopie : 01 48 47 80 11
Email : cd93.basketball@wanadoo.fr
Site : www.basket93.fr
Facebook : cd93basketball

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER CHAMPIONNAT SÉNIOR « PRÉ-RÉGIONALE MASCULINE » SAISON 2023-2024

Le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball organise un Championnat Sénior intitulé « Pré-Régionale Masculine » (PRM).

Ce championnat est qualificatif au championnat « Régionale 3 Masculine » (RM3).

Article Règlement N°	Titre	Détails			
1	Equipes Autorisées	Le championnat est ouvert aux équipes des Associations sportives affiliées à la FFBB et régulièrement qualifiées pour cette division. Le Comité Départemental a toujours le droit de refuser l'inscription d'une équipe d'Association Sportive dès lors qu'il motive son refus.			
2	Composition de la Division	Les équipes qui descendent de RM3.	Les équipes maintenues en PRM	Les équipes qui montent de DM2.	
3	Salle	Classement Minimum H1			
4	Composition Phase 1	16 équipes		2 poules	
5	Composition Phase 2	Poule Haute 8 Equipes	Les 4 premières équipes de chaque poule	Poule Basse 8 équipes	Les 4 dernières équipes de chaque poule
6	Phase 1 Aller	Du 23/09/2023 au 02/12/2023		Date de Report Le 25/11/2023	
7	Phase 1 Retour	Du 09/12/2023 au 23/03/2024		Date de Report Le 16/03/2024	
8	Phase 1 Report	Aucun report ne sera accepté Après le 03/12/2023 pour les rencontres « Aller » Après le 24/03/2024 pour les rencontres « Retour »			
9	Phase 2 Aller	Du 30/03/2024 au 11/05/2024		Date de report les weekends des vacances	
10	Phase 2 Retour	Du 18/05/2024 au 08/06/2024			
11	Phase 2 Report	Aucun report ne sera accepté Après le 12/05/2024 pour les rencontres « Aller » Après le 09/06/2024 pour les rencontres « Retour »			
12	Horaires des rencontres	L'horaire des rencontres est par défaut le samedi à 20h30. Une tolérance peut être acceptée par la Commission Sportive du CD93 : Le samedi à 19H et le dimanche de 13H30 à 17H30			
13	E-Marque Obligatoire	La transmission des données e-Marque devra être faite, au plus tard le dimanche 20h00.			





**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-DENIS
DE BASKET BALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84 Télécopie : 01 48 47 80 11
Email : cd93.basketball@wanadoo.fr
Site : www.basket93.fr
Facebook : cd93basketball

		En cas de non respect un manquement vous sera envoyé.
14	Montent en RM3	Les équipes classées 1 ^{ère} et 2 ^{ème} de la poule haute. Dans l'éventualité où une équipe d'Association sportive refuserait l'accession ou ne pourrait accéder à la division supérieure en raison de la présence d'une autre équipe de son Association sportive ou inter-équipe d'une Coopération Territoriale de Club, ou ne satisferait pas aux critères énoncés ci-dessus, l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement serait proposée.
15	Descendent en DM2	Les 6 dernières équipes de la poule basse. En cas de descentes de RM3, des descentes supplémentaires seront à prévoir.
16	Restent en PRM	Les équipes classées de la 3 ^{ème} à la 8 ^{ème} place de la poule haute et les équipes classées de la 1 ^{ère} à la 2 ^{ème} place de la poule basse
17	Champion de PRM	L'équipe classée 1 ^{ère} de la poule haute
18	Règles de participation	Les équipes 2 / 3 / 4 participants au championnat PRM évolueront avec les mêmes règles de participation que les autres équipes disputant ce championnat. (Obligations Sportives : celles-ci n'étant pas cumulables avec les niveaux fédéraux et régionaux). Les deux équipes d'une même Association sportive (en nom propre / en Entente de Coopération Territoriale de Club / en Entente de Clubs) ne pourront évoluer dans ce championnat. Impossibilité de participer à ce championnat à deux équipes du même club
19	Obligations sportives	Toute équipe d'Association sportive (en nom propre / en Entente de Coopération Territoriale Club / en Entente de Clubs) évoluant dans ce championnat devra obligatoirement présenter : - Une autre équipe Sénior Masculine ou U20 Masculine ou une équipe U17 Masculine - Et une équipe de jeunes Masculins (U11 à U17) Participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Attention : sauf s'il y a 2 équipes U 17, l'équipe U 17 ne sert qu'une fois si elle est utilisée pour répondre à l'absence de l'équipe Sénior Masculine ou U 17 Masculine. Un contrôle sera effectué au début du championnat. Le non-respect de ces « obligations sportives » amènera la non-montée en championnat « Régionale 3 Masculine ».
20	Conditions sanitaires : COVID19	En fonction des conditions sanitaires, si la compétition ne peut aller à son terme, la commission sportive décide d'appliquer les mesures suivantes :





**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-DENIS
DE BASKET BALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84 Télécopie : 01 48 47 80 11
Email : cd93.basketball@wanadoo.fr
Site : www.basket93.fr
Facebook : cd93basketball

		<p><u>Si on s'arrête au cours de la phase 1 :</u></p> <p>Utilisation du ratio (*) à partir de 50 % des matchs joués pour le classement des équipes.</p> <p><u>Si on a joué toute la phase 1 et que l'on ne peut pas jouer la phase finale :</u></p> <p>Utilisation du « ranking » pour le classement des équipes.</p> <p>(*) : Ratio = $\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombres de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$</p> <p>Avec nombre de rencontres théoriques = 10</p>						
21	Dérogation de date d'une rencontre	<p>L'absence de l'entraîneur n'est pas une raison valable pour faire un changement de date.</p> <p>La Commission Sportive Départementale pourra autoriser un changement de date en cas de maladie de plusieurs joueurs. Il faudra fournir un certificat médical de non pratique du basket pour au moins 4 joueurs.</p> <p>La Commission Sportive Départementale a seule la possibilité d'autoriser un changement de date. Les accords entre les entraîneurs ne seront pas valables.</p> <p>Si une rencontre n'est pas jouée à la date prévue, elle sera perdue pour les deux équipes.</p>						
22	Qualifications et Licences	Nombre de joueurs Autorisés	Dom	Max : 10	Min : 5	Ext	Max : 10	Min : 5
	Type de Licences Autorisées (Nb Max)	0CASP, 1CASP, 2CASP				0		
		0CASTCTC, 1CASTCTC, 2CASTCTC				5		
		0CAST, 0CT, 1C, 2C, 1CAST, 2CAST				3		
		0, 1, 2				0		
		0E, 0L, 0VS, 1E, 1L, 1VS, 2E, 2L, 2VS				0		
	Couleur de Licences Autorisées (Nb Max)	Blanc BC (surclassé U17)				Sans limite		
		Vert VT				Sans Limite		
		Jaune JH				Sans Limite		
		Orange OH				2		
23	Saison 2024-2025	Championnat d'une poule de 12 équipes						

